



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 14/2017

au Conseil communal

* * *

**Révision du PPA Le Village
Demande de crédit complémentaire**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

En septembre 2006, le Conseil communal a accepté le Préavis municipal N° 05/2006 intitulé "Crédit d'étude pour la révision du PPA Romanel-Village", accordant à la Municipalité un crédit de **Fr. 205'000.--** pour sa réalisation.

2. REALITE A CE JOUR

Alors que les études sont quasiment terminées, nous portons à votre connaissance que le crédit initial ne suffira pas, puisque le point de situation établi sur la base des factures reçues, ainsi que l'estimation des prestations restantes à ce jour indiquent un dépassement prévisible de **Fr. 120'000.--**.

3. RAISONS DU DEPASSEMENT DE CREDIT

Depuis l'élaboration du préavis initial, en 2006, la situation liée à la révision du PPA Le Village a beaucoup évolué. Le Conseil communal a été régulièrement informé du dossier de l'urbanisme à Romanel-sur-Lausanne et la Commission d'Urbanisme a plus particulièrement suivi son évolution.

En résumé, voici quelques éléments clés qui ont influencé le déroulement des études, tant dans leurs délais de réalisation, que dans leurs coûts.

Tout d'abord, l'étude a été suspendue pendant la réalisation du Chantier 1 du SDNL (1^{ère} étape du PDLi actuellement en cours), puis l'introduction d'une taxe sur le financement des équipements communautaires a conduit la Municipalité à retirer du vote du Conseil communal son premier Préavis municipal N° 45/2014, intitulé "Plan Partiel d'Affectation Le Village".

Le changement de législation au niveau fédéral (introduction de la nouvelle LAT) et au niveau cantonal (révision du Plan Directeur Cantonal et du Projet d'Agglomération Lausanne Morges), ainsi que le changement de propriétaires des parcelles situées à l'Est de Prazqueron, ont nécessité la modification du plan et du règlement du PPA Le Village, la mise en place d'une deuxième enquête publique et l'organisation de séances publiques supplémentaires.

La mise à jour des documents, leur contrôle par les services de l'état et la rédaction d'un deuxième Préavis municipal N° 76/2016, intitulé "Plan Partiel d'Affectation (PPA) Le Village", ont conduit à une adoption du PPA par votre organe le 2 juin 2016.

Toutes ces prestations ont nécessité l'implication supplémentaire de la Municipalité, des services communaux et des mandataires actifs sur ce dossier. L'impact financier de tout cela est illustré dans le tableau ci-dessous (situation à ce jour).

Préavis 05-2006 - Analyse de la situation			
Description	Montant du PPA TTC	Factures reçues ou à recevoir TTC	Commentaires
Elaboration du PPA	118'800	118'171	
Tâches municipales, travaux préparatoires, traitement des recours, géomètre, juriste, ...	86'080	85'318	
Etudes supplémentaires			
Renaud et Burnand		3'918	Fractionnement des parcelles 194 et 195
Ecoscan		5'400	Le premier examen préalable auprès des services de l'état a exigé une étude sur le bruit
Plarel		55'350	Prestations rendues nécessaires par le 2ème examen préalable, par la 2ème enquête publique, par le règlement sur les taxes communautaires, par les séances publiques supplémentaires, par le 2ème préavis au CC, ...
M. Burgener		20'000	Honoraires (remplacement du responsable du BT)
Sol Conseils		2'570	L'analyse de la classification SDA a été rendue nécessaire par l'introduction de la LAT
Prestations complémentaires (estimation)			
Traitement des parcelles en SDA		34'300	Les parcelles répertoriées en SDA seront "exclues" du PPA, les modalités exactes ne sont pas encore définies par le canton
Traitement des recours éventuels			
Mise à jour des documents			
Total (arrondi)	205'000	325'000	Dépassement estimé de Fr. 120'000.-

4. DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE

Afin de couvrir ce dépassement d'une certaine manière prévisible, la Municipalité se voit donc dans l'obligation de solliciter auprès de votre instance un crédit complémentaire d'un montant de **Fr. 120'000.--**.

Lors de la législature précédente, la Municipalité était consciente du fait de ce dépassement et en a indirectement informé le Conseil Communal, en mentionnant les dépenses engagées au 30.09.2015 et 2016 sous "9170 - Autres dépenses à amortir", des budgets 2016 et 2017 (pages bleues) qui ont été soumis à votre approbation.

Lors du Conseil communal du 22 juin 2017, dans les communications de la Municipalité, Monsieur Denis Favre, concernant le PPA Le Village, a mentionné un dépassement au 31.12.2016 de **Fr. 81'809.55**, en précisant qu'un préavis pour un crédit complémentaire serait proposé à l'automne.

5. FINANCEMENT

La Municipalité propose de financer de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, par l'emprunt dans la limite du plafond de l'endettement. Dans ce cas, les intérêts de la dette seront enregistrés au compte de fonctionnement 220.3223 "Intérêts emprunts à moyen et long terme" (chapitre 220, Service financier du dicastère 2, Finances).

L'amortissement de cette dépense se fera par le compte 420.3329 "Amortissements", sur une durée de 10 ans.

6. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 14/2017 adopté lors de la séance de Municipalité du 21 août 2017;
- ouï le rapport de la Commission des Finances;
- ouï le rapport de la Commission d'Urbanisme;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'accepter ce préavis municipal tel que présenté;
- d'accorder un crédit complémentaire d'étude de **Fr. 120'000.--** pour la réalisation des études complémentaires;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante, ou au besoin, sur les lignes de crédits disponibles;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :

La Secrétaire :



D. Favre



N. Pralong

Municipal en charge du dossier : M. Denis Favre

Municipal en charge des finances: M. Daniel Crot, Syndic

Romanel-sur-Lausanne, le 21 août 2017